

<https://www.coincoin.fr.eu.org/?Sans-titre-33215>



Fil Threadreaderapp

- 6- Webographie -

Date de mise en ligne : lundi 26 février 2024

Copyright © L'Imp'Rock Scénette (by @_daffyduke_) - Tous droits réservés

1) Si un fœtus est une personne vivante, le père qui se barre devrait payer la pension alimentaire dès le début des 9 mois. 2) Si un fœtus est une personne vivante, on devrait pouvoir toucher les aides...